



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	38 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 08 décembre 2023

Date d'affichage : 08 décembre 2023

### SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes d'Effiat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Marie-Noëlle DASSAUD (suppléante de Guillaume LAURENT), Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Pierre LYAN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

#### Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Didier CHASSAIN, Guillaume LAURENT

#### Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Marc CARRIAS

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2023-147 : MOYENS GENERAUX - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ  
DE FOURNITURE DE PRESTATIONS D'ASSURANCE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Le marché d'assurances de la communauté de communes arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Afin de retenir une société d'assurance passée ce terme, une consultation de marché public a été engagée selon une procédure adaptée. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 17 novembre 2023, et fixant au 11 décembre 2023, à 12h00, la date limite de réception des offres.

Le marché est composé de 3 lots :

- Lot n°1 : assurance dommages aux biens,
- Lot n°2 : assurance responsabilité civile, protection juridique de l'EPCI et protection fonctionnelle des élus et agents
- Lot n° 3 : assurance flotte automobile et auto missions.

A l'issue de la consultation, 1 société a répondu au lot n°3 : la société MMA. Après examen de l'offre et selon les critères définis (conditions tarifaires 30 %, nature étendue de la garantie 40 %, gestion des sinistres 30 %), une analyse complémentaire apparaît nécessaire.

Aucune offre n'a été déposée pour les lots n°1 et n°2. Il est proposé en conséquence, de les déclarer infructueux.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

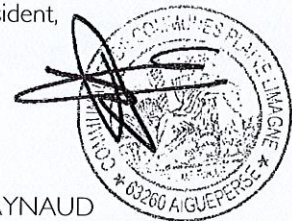
- de déclarer le lot n°1 « assurance dommages aux biens » et le lot n°2 « assurance responsabilité civile, protection juridique de l'EPCI et protection fonctionnelle des élus et agents » infructueux et de passer de nouveaux marchés sans publicité ni mise en concurrence en vertu des articles L 2122-1 et R 2122-2 du code de la commande publique ;
- d'engager une analyse complémentaire de l'offre établie par la société MMA s'agissant du lot n°3 « assurance flotte automobile et auto missions » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 19 décembre 2023

Le président,

